LA PENSÉE ET LES HOMMES ASBL

Cahier d'Éducation permanente

Dossier n° 2023 - 018

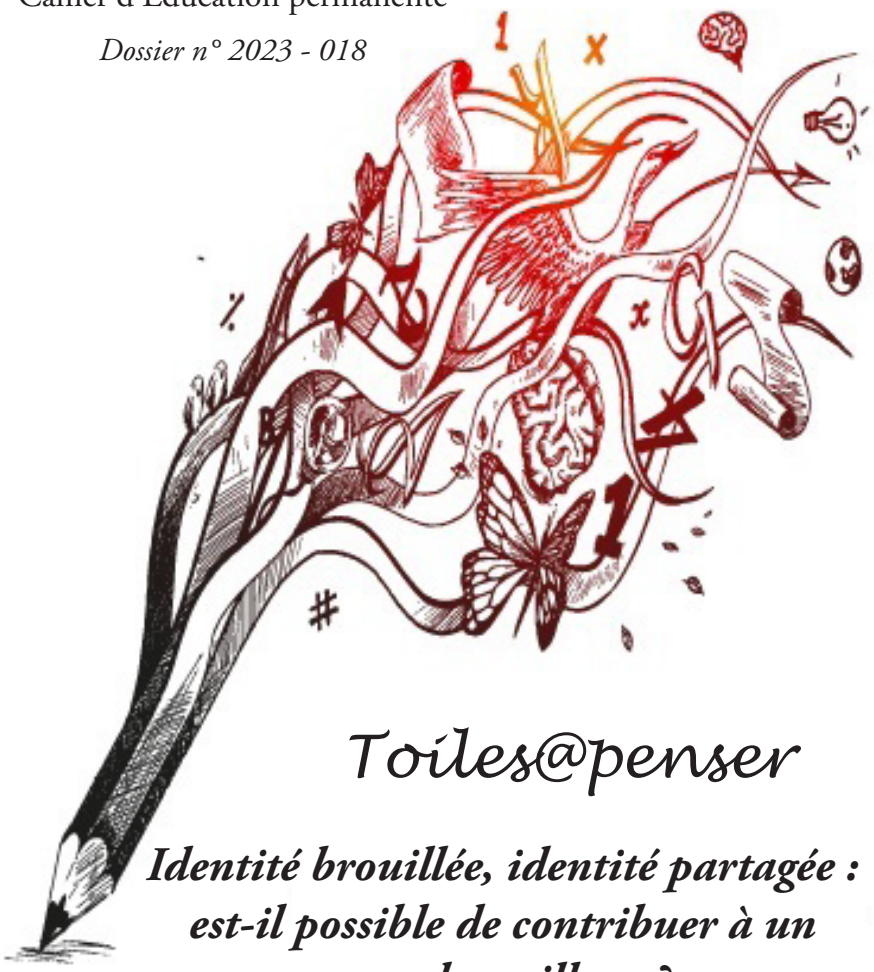

Toiles@penser

Identité brouillée, identité partagée : est-il possible de contribuer à un monde meilleur ?

Fabienne Vermeylen

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Henri Charpentier, , Baudouin Decharneux,
Patricia Klein, Fernand Letist, Philippe Liévin,
Michèle Mignon, Claude Wachtelaer

Rubriques
Publications – Radio – TV
Colloques – Ateliers philosophiques

Secrétariat – Publications
Carmen Louis
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Médias
Fabienne Vermeylen
media@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

Le montant de l'abonnement pour trois dossiers annuels et un numéro *Varia* est fixé à

81 € pour la Belgique,
117 € pour l'Europe pour la version papier, et
38 € pour la version numérique sous forme de PDF ou ePub
(ou plus pour un abonnement de soutien).

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2023 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 128 – *Notre-Dame en feu : entre émotions et symboles*
n° 129 – *T(t)emple : entre majuscule et minuscule*
n° 130 – *Chamanisme comme ouverture de conscience*
n° 131 – *Francs-Parlers 2021*

Identité brouillée, identité partagée : est-il possible de contribuer à un monde meilleur ?

Fabienne Vermeylen

Afin de pouvoir répondre à la question « Est-il possible de contribuer à un monde meilleur ? », il me semble important de comprendre ce que sont l'identité brouillée et l'identité partagée.

Identité brouillée

L'identité se révèle être une trame profondément complexe et dynamique, tissée avec soin par une multitude de facteurs et d'influences tout au long de notre voyage existentiel. Plutôt qu'une entité figée, elle se présente comme une mosaïque en perpétuelle métamorphose, constituée d'une myriade de pièces que nous acquérons au fil des années et des expériences.

Au départ, notre identité se forge à travers les racines de nos origines familiales et culturelles. Les valeurs, les croyances et les traditions, héritées de nos parents et de nos ancêtres, sculptent les contours initiaux de notre compréhension de soi. Cependant, cette base n'est que le point de départ de notre identité, car au fur et à mesure que nous grandissons, nous sommes exposés à de nouvelles idées et à de nouvelles perspectives qui enrichissent notre identité.

Les expériences personnelles et les diverses rencontres se révèlent être cruciales dans la construction de notre identité. Chaque relation, réussite, échec, et défi que nous rencontrons, laissent une empreinte indélébile sur notre être. Les moments de joie peuvent renforcer notre confiance en nous, tandis que les épreuves peuvent nous aider à découvrir notre résilience. Ainsi, chaque interaction avec le monde qui nous entoure transforme inlassablement notre identité.

Il n'est pas simple de définir clairement qui nous sommes, car l'introspection, les dilemmes moraux et les différentes interactions aident à

rendre les choses bien complexes. Par moments, nous nous retrouvons en plein paradoxe face aux différentes facettes qui nous composent. Prenons l'exemple de l'identité personnelle et de l'identité professionnelle. Une personne généreuse et dévouée peut, dans le cadre de son travail, ne se soucier que de ses chiffres de vente et faire fi des difficultés de ses clients. Deux identités, une même personne. Et il y a bien d'autres facettes de notre identité qui peuvent s'opposer.

Quelle complexité !

Identité partagée

L'identité partagée serait l'émanation d'un profond sentiment d'appartenance à un groupe ou à une catégorie sociale et s'appuierait sur une compréhension commune des valeurs, des objectifs… Malgré nos différences personnelles, il existerait des éléments susceptibles de créer des liens significatifs entre les individus.

Les fondements de l'identité partagée peuvent se construire autour de divers éléments tels que la culture, la religion, l'éthique, les droits fondamentaux, la justice, l'égalité, la dignité humaine, des expériences partagées… qui généreraient un sentiment de cohésion. Lorsque les membres d'un groupe partagent une identité sociale, elle peut exercer une influence significative sur leurs attitudes, leurs comportements et leurs interactions au sein de la société.

Cependant, l'intégration au sein d'un groupe, malgré le partage d'une identité commune, demeure une entreprise complexe. Chacun de nous arrive avec son identité individuelle, parfois complexe et nuancée, et s'intégrer à un groupe exige souvent une adaptation réciproque. Les personnes doivent naviguer à travers leurs propres identités, parfois entremêlées, pour trouver un équilibre harmonieux, ce qui contribue ainsi à la richesse et à la diversité de l'identité partagée.

Valeurs communes ?

Afin de pouvoir répondre à cette question, il me semble essentiel de comprendre les éléments qui peuvent constituer l'identité partagée

La culture

L'Unesco définit la culture de cette manière :

> « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui

caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »[1]

Quelques exemples

- Le Japon a une culture riche qui valorise la tradition, l'harmonie et le respect. Les cérémonies du thé, l'art du bonsaï, et les festivals traditionnels comme le *Hanami* (observation des cerisiers en fleurs) font partie intégrante de la culture japonaise.
- Les Inuits ont une culture adaptée à des conditions climatiques extrêmes. Leurs traditions incluent l'art de la sculpture sur glace et sur pierre, ainsi que des compétences de chasse et de pêche spécifiques.
- …

Chaque région, chaque pays, chaque continent a sa propre culture et ses propres traditions.

La religion

La religion se présente comme un ensemble complexe de croyances qui définissent le rapport de l'homme avec le sacré. C'est une reconnaissance profonde par l'être humain d'un principe ou d'un être supérieur. Cette connexion avec le sacré peut jouer un rôle crucial dans la manière dont les individus comprennent le monde qui les entoure, définissent leur éthique personnelle et cherchent à donner un sens à leur existence.

Le paysage religieux mondial est extrêmement varié, reflétant la diversité des cultures, des traditions et des expériences humaines à travers les siècles. Toutes les croyances ne sont pas nécessairement regroupées au sein des religions reconnues. De nombreuses pratiques spirituelles, souvent appelées spiritualités, existent en dehors des cadres religieux conventionnels.

Il est important de noter que certaines personnes adhèrent à des conceptions du monde séculaires, basées sur la science et la raison, écartant délibérément toute affiliation religieuse.

L'éthique

L'éthique pourrait également s'appeler « valeurs morales ». Là aussi, les différences sont gargantuesques.

[1] Conférence mondiale sur les politiques culturelles : rapport final de la conférence internationale organisée par l'Unesco du 26 juillet au 6 août 1982 à Mexico.

Abordons la question délicate du mariage d'enfants, par exemple. Bien que cette pratique suscite une profonde consternation en Europe, il est indéniable qu'elle persiste de manière répandue.

Classement des États d'Europe par mariage des enfants[2]

État	Femmes ayant été mariées en % :			
	Avant 15 ans (2014)	**Avant 15 ans (2017)**	**Avant 18 ans (2014)**	**Avant 18 ans (2017)**
Turquie	1,1	1,1	14,7	14,7
Moldavie	0,4	0,4	12,2	12,2
Albanie	0,2	0,2	9,6	9,6
Ukraine	0,1	0,1	9,1	9,1
Macédoine du Nord	0,9	0,9	6,9	6,9
Monténégro	0,6	0,6	4,5	4,5
Bosnie-Herzégovine	0,2	0,2	3,5	3,5
Biélorussie	0,0	0,0	3,2	3,2
Serbie	0,3	0,3	3,2	3,2

Classement des États du monde par mariage des enfants[3]

État	Femmes ayant été mariées en % :			
	Avant 15 ans (2014)	**Avant 15 ans (2017)**	**Avant 18 ans (2014)**	**Avant 18 ans (2017)**
Niger	28,0	28,0	76,3	76,3
Centrafrique	29,1	29,1	67,9	67,9
Tchad	29,0	29,7	68,1	66,9
Bengladesh	18,1	22,4	52,3	58,6
Burkina Faso	10,2	10,2	51,6	51,6
Mali	14,5	16,5	55,0	51,5
Soudan du Sud	8,9	8,9	51,5	51,2
Guinée	21.3	19,2	51,7	48,2
Mozambique	14,3	14,3	48,2	45,3
Somalie	8.4	8,4	45,3	43,5

[2] Unicef global databases, 2018, based on Demographic and Health Surveys (DHS), Multiple Indicator Cluster surveys (Mics) and other nationally representative surveys. https://mics.unicef.org/news_entries/234/THE-7TH-ROUND-OF-MICS-IS-LAUNCHED.

[3] https://mics.unicef.org/news_entries/234/THE-7TH-ROUND-OF-MICS-IS-LAUNCHED.

Les droits fondamentaux

Si l'on se réfère à *Amnesty international*, voici la liste des droits fondamentaux[4] :

Art. 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux.

Art. 2 : Toute personne doit être protégée contre la discrimination, indépendamment de son origine ethnique, de sa couleur de peau, de son genre, de sa langue, de sa religion, de ses opinions politiques et de son lieu de naissance.

Art. 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Art. 4 : Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude.

Art. 5 : Nul ne sera soumis à la torture.

Art. 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique.

Art. 7 : Nous sommes tous égaux devant la loi.

Art. 8 : Toute personne a le droit de recourir à la justice.

Art. 9 : Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

Art. 10 : Toute personne a droit à un procès équitable.

Art. 11 : Toute personne est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie.

Art. 12 : Toute personne a droit au respect de sa vie privée et de sa réputation.

Art. 13 : Toute personne a le droit de circuler librement et d'être libre de partir et de revenir dans son pays.

Art. 14 : Devant la persécution, toute personne a le droit de solliciter l'asile.

Art. 15 : Tout individu a droit à une nationalité.

Art. 16 : Toute personne a le droit de se marier et de fonder une famille.

Art. 17 : Toute personne a le droit à la propriété.

Art. 18 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Art. 19 : Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Art. 20 : Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

[4] Déclaration universelle des droits de l'homme, voir le site d'*Amnesty international*, https://www.amnesty.be/.

Art. 21 : Toute personne a le droit de prendre part aux affaires publiques et d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques dans son pays.

Art. 22 : Toute personne a droit à la sécurité sociale.

Art. 23 : Toute personne a droit au travail et à un salaire égal pour un travail égal et a le droit de fonder des syndicats et de s'y affilier.

Art. 24 : Toute personne a droit au repos et aux loisirs.

Art. 25 : Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant, notamment en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, de soins médicaux et de services sociaux.

Art. 26 : Toute personne a droit à l'éducation.

Art. 27 : Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle et de jouir des arts et des sciences.

Art. 28 : Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et international, un ordre lui permettant de bénéficier de ses droits.

Art. 29 : Toute personne a des devoirs envers la communauté en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui.

Art. 30 : Personne ne peut priver autrui de ces droits et libertés.

Amnesty poursuit :

> « Tous les droits humains ont la même importance et 'tous' les gouvernements doivent les traiter de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance. Il est du devoir des États, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger les droits humains de toutes et tous, sans discrimination aucune.
>
> Ainsi, quelles que soient les différences entre les personnes, un principe fondamental sert de base à tous les droits énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* : tous les êtres humains bénéficient des mêmes droits inaliénables. Cela signifie que les droits humains sont les mêmes pour tout homme, toute femme et tout enfant 'dans le monde', quelle que soit sa situation... »

– Les mariages forcés, l'exploitation sexuelle commerciale forcée… nous démontre que l'article 1 est loin d'être respecté.

– Les divers fait de racisme à l'égard de la communauté juive, les délits de « sale gueule » à l'égard de la communauté maghrébine…, l'article 2 n'est également pas respecté.

La poursuite de cette énumération mettrait en lumière le constat évident que l'on est très loin du compte. Atteindre le plein respect d'un seul de ces articles relève de l'utopie, compte tenu de la complexité et de l'étendue des défis qui persistent.

La justice

L'inégalité devant la justice se manifeste principalement par une disparité de maîtrise des ressources juridiques en fonction de la position sociale, ainsi qu'un accès inéquitable au système juridique.

En plus des disparités sociales d'accès au droit et à la justice, se greffent celles engendrées, en quelque sorte, par le système judiciaire lui-même lors de la comparution des justiciables. Ces inégalités se manifestent sous la forme de disparités de traitement. Dans le contexte pénal, des recherches ont révélé que, malgré des infractions équivalentes, les individus noirs et maghrébins sont traités de manière similaire par le juge, mais vraisemblablement pas par le parquet ni par les services de police[5].

Justice, vous avez dit justice !

Comment contribuer à un monde meilleur ?

Nous sommes loin d'un monde parfait, c'est une évidence.

Pour nous, citoyens *lambda*, chaque petit geste, que ce soit un sourire, une écoute, une aide ponctuelle… contribue à rendre le monde meilleur.

Au niveau de l'État envers son peuple, il y a déjà beaucoup plus à faire :

- Une meilleure aide pour nos aînés. L'âge de la retraite est également, pour beaucoup, l'âge des soins onéreux, l'âge de la solitude, l'âge de la malnutrition, l'âge de la dépendance à autrui…
- Un meilleur enseignement. Ce n'est pas en nivelant l'enseignement par le bas que nous parviendront à faire de nos jeunes les dirigeants de demain. L'enseignement se doit aussi d'être entièrement gratuit du début à la fin des études, sans aucune disparité entre les différents établissements d'enseignement public.
- Un revenu qui permette à chacun de vivre dignement. Nos factures de gaz-électricité se sont multipliées par trois, le coût de la nourriture multipliée par deux… pour autant nos revenus n'ont pas été augmentés

[5] Voir *L'Observatoire des inégalités*, https://www.inegalites.fr/.

de la même manière. Les indexations ne reflètent pas le coût réel de la vie, il est sans doute temps d'y mettre de l'ordre.

– Un logement pour tous. Un barème des loyers et l'obligation de mettre les biens en location aux normes PEB permettrait de pouvoir se loger dignement. Rappelons à chacun qu'un loyer ne fait pas office de salaire ou alors il faudrait le taxer comme tel. L'accès à la propriété pour tous, quel que soit le revenu et l'âge.
– La sécurité. Un État policier n'est pas la solution. Toutefois, plus de police et plus de verbalisation des infractions pour ramener du civisme n'est pas une solution à négliger.
– …

Entre les États :

– L'éradication des dictatures.
– Le désarmement nucléaire.
– L'établissement de sanctions sévères envers les pays protagonistes de conflit armé.
– L'aide aux pays en développement, notamment par la création de puits d'eau potable, de route…
– Aider à l'instauration de système de sécurité sociale pour tous.
– …

Conclusion

Améliorer le monde de demain repose, à mon avis, sur l'idée fondamentale de perfectionner la condition humaine. Cela implique une approche holistique qui englobe différents aspects de la vie individuelle et collective. Au niveau individuel, cela pourrait inclure le développement de la santé physique et mentale, l'accès à l'éducation et la promotion de compétences et de talents personnels. Encourager l'épanouissement personnel et la réalisation de soi est essentiel pour créer une société où chaque individu peut contribuer de manière significative.

Sur le plan collectif, améliorer la condition humaine implique de s'attaquer aux inégalités sociales, économiques et politiques. Cela signifie promouvoir la justice sociale, garantir l'égalité des chances et l'accès équitable aux ressources. En créant des sociétés plus inclusives et plus équitables, on favorise un environnement propice à la croissance et à la prospérité pour tous.

L'amélioration de la condition humaine ne se limite pas seulement à la satisfaction des besoins de base, mais englobe également le bien-être émotionnel, le respect des droits de l'homme et la création d'une culture qui valorise la diversité et la tolérance. Cela implique également la promotion de valeurs telles que l'empathie et la coopération, qui sont essentielles pour construire un monde meilleur.

L'amélioration de la condition humaine est un objectif ambitieux, mais il constitue un fondement solide pour bâtir un avenir plus harmonieux, où chacun peut réaliser son potentiel et contribuer positivement à la société.

Nos Toiles@penser 2022

disponibles sur demande et sur notre site
https://www.lapenseeetleshommes.be

Partage

Écrire et faire vivre les mots.Partage d'expérience de deux anciens Vénérables Maîtres, Vincent De Wolf et Myriam Goosse
Valeurs partagées entre bouddhistes et francs-maçons, Myriam Goosse
Partage de la notion de « bonheur », par le Dalaï-Lama, Myriam Goose
La régulation locale favorise-t-elle le partage, la cohésion sociale et le dialogue interconvictionnel dans la commune de Waterloo ?, Myriam Goose
Le partage d'une expérience de vie, une manière de se sentir proche, Guillaume Libioulle
L'apprentissage du partage chez les tout petits, Guillaume Libioulle
Le groupe comme espace de partage, Guillaume Libioulle
Le télétravail : obstacle ou opportunité aux échanges entre collègues ?, Guillaume Libioulle
L'Œuvre royale des berceaux : le partage comme valeur centrale, Guillaume Libioulle

Qualité de la vie – Bien être

Pouvoir, autorité, hiérarchies : quelles limites ?, Michèle Mignon
« Je » est-il un autre ?, Michèle Mignon

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse **www.lapenseeetleshommes.be**, dans le Catalogue des *Toiles@penser* ou classées par année dans notre Catalogue par année.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications, de nos émissions radiophoniques et de nos activités ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 0032 (0)2 640 15 20 – 0032 (0)2 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.Be
revues@lapenseeetleshommes.be
media@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Fédération Wallonie-Bruxelles